

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur LEMAIRE Jean-Claude, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude LEMAIRE, Mme Danielle TARTAGLIA, M. Clément POINTEAU, M. Frédéric CARRÉ, M. Jean-Michel SABAN, Mme Cécilia CHAIF, Mme Frédérique BOUSIGNAC, M. Alexandre BRETAGNE, Bertrand LEBLANC, Mme Evelyne CALLEJA.

Étaient absents excusés : Mme Cloria JAOLAZA, M. Fabien CARRÉ.

Étaient absents :

Pouvoirs : M Jean-Pierre CARRÉ donnant pouvoir à M Jean-Claude LEMAIRE,
Mme Sandre PICART Donnant pouvoir à Mme Danielle TARTAGLIA,
Mme Jessica VASSEUR donnant pouvoir à M Bertrand LEBLANC.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne CALLEJA.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du secrétaire de séance,
2. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,
3. Avenants marché Oudun,
4. Désignation mission SPS et validation disposition accès handicapés,
5. Autorisation d'encaissement,
6. Questions diverses.

Date de convocation : le 19 Juin 2023

Date d'affichage : le 26 Juin 2023

Ouverture de séance à 19heures.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

3. AVENANTS MARCHÉ OUDUN

- Tranche optionnelle

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 30 Mars 2022 avait autorisé le Maire à négocier l'option du lot 1 (arrosage automatique).

La négociation a permis une réduction de prix de 6 509,46 € HT. Le prix obtenu soit 31 000 € porte le marché du lot 1 à 165 114.87€ HT soit 198 137.84 € TTC. La proposition est soumise au vote du Conseil Municipal qui l'**accepte** à l'unanimité des présents et représentés. Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire ou un adjoint de signer tous documents relatifs à cette décision.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

- Avenants marché

→ Lot n°1 – BOUJEAT

Différents travaux supplémentaires ont été nécessaires en cours de chantier et constituent un surcoût de 29 535.30 € HT.

Par ailleurs des ajustements ont été réalisés sur l'ensemble du chantier qui génère une économie de 6 254.13€ HT ce qui entraîne un surcoût global de 23 301,17 € HT (voir détails en annexe).

Le Conseil Municipal **valide** ces chiffres qui portent le marché du lot n°1 à 188 416.04€ HT soit 226 099.24 €TTC.

→ Lot n°2 – TERIDEAL

Il a été nécessaire de mettre en œuvre une bâche dégradable et de prévoir un paillage général pour lutter contre l'ensoleillement.

Le montant de ces prestations s'élève à 6 842 €, le montant du marché du lot n°2 est porté à 105 595.08€ HT soit 126 714.09 € TTC (détail en annexe).

→ Lot n°3 – Partie TERIDEAL

Il a été nécessaire de mettre en œuvre un renforcement de la structure du cloître et finaliser la fermeture de la parcelle à l'aide d'un grillage qui constitue un surcoût de 6 453.55€ et porte le marché du lot n°3 (partie TERIDEAL) à 91 614.37€ HT soit 109 937.24 € TTC (voir détail en annexe).

→ Lot n°3 – Partie YONNE METAL

Des prestations supplémentaires ont été demandées à l'entreprise pour l'habillage des sous-bassement des bâtiments et la fabrication d'un nombre de bacs aciers supplémentaires. Le coût global s'élève à 27 740.29 € HT.

Par ailleurs des modifications en moins sont réalisées pour un montant de 23 470.50 € HT ce qui entraîne un surcoût global de 4 269.79 € HT et porte le marché initial du lot n°3 (partie YONNE METAL) de 67 906.70 € à 72 176.49€ HT soit 86 611.79€ TTC (détail en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** ces montants à l'unanimité des présents et représentés, et **autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout documents relatifs à ces décisions.

4. DÉSIGNATION MISSION SPS ET CONTRÔLE MESURES ACCES HANDICAPÉ

Le Conseil Municipal après avoir étudié les trois propositions reçues **décide** de retenir l'entreprise DEKRA pour un montant de 2 223 € HT soit 2 667.60 € TTC.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire de signer tous documents concernant cette affaire.

5. AUTORISATION D'ENCAISSEMENT

Un remboursement de gaz de ville est arrivé en mairie d'un montant de 19.99€.

Le Conseil Municipal **valide** cette recette qui sera portée sur le compte de la commune, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

6. QUESTIONS DIVERSES

Mme Frédérique BOUSIGNAC fait remarquer que des fourgons stationnant sur le trottoir, la visibilité en venant de la rue Coursier est difficile, voire nulle.

Le problème sera étudié car ce n'est pas le seul cas à Joux-la-Ville.

M Alexandre BRETAGNE demande où en est la station-service. Le Maire répond que le SDEY étudie le renforcement du poste mairie car sa puissance est juste pour le supporter et redoutent qu'il devienne insuffisant si une ou deux pompes à chaleur sont mises en place.

D'autre part, les mesures gouvernementales sur les voitures électriques peuvent nous amener à nous poser des questions, Monsieur Alexandre BRETAGNE et M Frédéric CARRÉ doutent de la mise en place de ces mesures et considèrent qu'il faut avancer ce projet. Les conseillers présents partagent ce point de vue.

M Jean-Claude LEMAIRE prend la parole et annonce qu'il a des problèmes de santé, qu'il n'arrive pas à déstresser et que des signes avant-coureurs lui font redouter un nouvel incident cardiaque comme ceux qu'il a connus en 2013 et 2017 ; Il dit être frappé de tremblements incessants qui rendent son écriture souvent illisible. Il dit aussi avoir été très affecté par la disparition de M DENOS, Maire de Courson les carrières et de M Francis GILLET son ex adjoint.

D'autre part, il dit n'avoir vu son second petit fils que 4 jours depuis sa naissance en Bulgarie il y a 7 mois et qu'il ne souhaite pas sacrifier ces moments avec sa famille.

Aussi, il annonce qu'il a déjà prévenu Mme la Sous-Préfète et qu'il va envoyer sa démission à M le Préfet de l'Yonne dès le lendemain pour raisons de santé et familiales.

Sa décision est irrévocable

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance,

Evelyne CALLEJA

Adjoint au Maire,
Sandra PICART